

Votre contact en direct 061claire-lise.mace@pole-emploi.net

C61/ID020/HC5P

Mme SAYAVONG ELODIE 20 RUE PABLO PICASSO 93000 BOBIGNY

Références à rappeler numéro identifiant 5037821T

BOBIGNY, le 13 avril 2021

HC5P

## **RELEVE DE SITUATION DU 29/03/2021**

PERIODE DU 01/03/2021 AU 31/03/2021 (31 jours)												
	Allocations déjà versées					Allocations dues						
Mars 2021	Nombre Jours	Montant Brut	Retraite Comp.	Cotis. Sociales	Impôt Revenu	Montant Net	Nombre Jours	Montant Brut	Retraite Comp.	Cotis. Sociales	Impôt Revenu	Montant Net
Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi							31	1081,28	52,70			1028,58
Allocations dues (1)								1028,58				

## **DECOMPTE GENERAL**

(1) (2) Allocations Aides		(3) Autres paiements	(4) Prélèvements	(5) Montant réglé ( 1 + 2 + 3 - 4 )	(6) Sommes trop perçues	
1028,58	0,00	0,00	0,00	1028,58	0,00	

Le montant de l'impôt sur le revenu prélevé à la source est de 0,00 €, calculé sur la base d'un taux non personnalisé de 0,00 %.

Le détail du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu est disponible sur une attestation spécifique accessible depuis votre espace personnel sur **www.pole-emploi.fr**, dans la rubrique « Mes attestations ».

## POLE EMPLOI ILE-DE-FRANCE

# Références à rappeler

numéro identifiant 5037821T

## **REGLEMENT DU 01/04/2021**

Règlement de 1028,58 euros par virement bancaire au nom de MME SAYAVONG ELODIE

Domiciliation: FR7613906000198503628102889 AGRIFRPP839

#### **INFORMATIONS SUR VOS DROITS AU 31/03/2021**

Indemnisation à l' Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi depuis le 24/11/2020 : 114 allocations.

Durée d'indemnisation restante (en jours) : 379

Allocation brute d'un montant journalier de 34,88 Euro tenant compte d'un Salaire Journalier de Référence de 56,51 Euro.

Sur ce montant brut, ont été retenus au titre de :

- La retraite complémentaire : 3,00 % du Salaire Journalier de Référence.

## INFORMATIONS GENERALES

Nous vous rappelons que vous devez signaler au plus tôt toute modification qui pourrait intervenir dans votre situation : arrêt maladie ou maternité, reprise de travail, entrée en formation, changement d'adresse, liquidation d'un avantage de vieillesse, sur **www.pole-emploi.fr**.

Veillez à conserver ce document, il pourra servir de justificatif auprès de l'administration fiscale.

L'application du prélèvement à la source sur votre paiement n'est pas libératoire de l'impôt sur le revenu, une régularisation pourra le cas échéant intervenir lors de la liquidation définitive de votre impôt.

Pour toute information au sujet du prélèvement à la source, contactez l'administration fiscale :

- En vous connectant à votre espace particulier à l'adresse www.impots.gouv.fr
- En appelant le 0809 401 401 (service gratuit + prix de l'appel).